

**PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix- neuf, le 09 DECEMBRE à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 2 Décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

**PRESENTS :** DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1<sup>ère</sup> adjointe, CABIANCA Thierry 2<sup>ème</sup> adjoint, LESPINASSE Chantal, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, FOUCOEUR Jérôme, HILLION Patrice, POINSON Yannick, VIGIER Jean-Marie conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** PASQUET Dominique 3<sup>ème</sup> adjointe, LOMBARD Philippe, PICADOU Florian, WEY Raymond conseillers municipaux.

**Procurations :**

De LOMBARD Philippe à DUSSOL Pascal  
De PASQUET Dominique à VASSEUR Marie  
De PICADOU Florian à CABIANCA Thierry  
De WEY Raymond à PASQUET Lydie

Patrice HILLION est désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire demande au conseil de respecter une minute de silence pour les décès de Jacques PASQUET père de Dominique PASQUET 3<sup>ème</sup> adjointe et de Jean-Claude CHAUZAIN.

Il propose de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- ADRESSAGE : VALIDATION DENOMINATION DES VOIES
- ENCAISSEMENT CHEQUE

**ORDRE DU JOUR**

**1. BUDGET 2019 : VIREMENTS DE CREDITS**

M. le Maire informe le conseil qu'en cette fin d'année, il convient de réajuster les crédits de certains articles de la manière suivante :

- DI 20141512	+ 9.900,00
- DI 21534	- 9.900,00
- DF 014	+ 2.000,00
- DF 011-615231	- 2.000,00
- DF 042	+ 425,00
- DF 011-615231	- 425,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à procéder aux virements de crédits ci-dessus.

## **2. DUREE AMORTISSEMENT VOIRIE**

M. Le Maire fait état d'un courriel de la Trésorerie de Sarlat qui rappelle que le fonds de concours pour la voirie communautaire est assimilé à une subvention d'équipement et doit faire l'objet d'un amortissement sur une période de 5 à 15 ans.

Il invite le conseil à se prononcer sur la durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décident d'amortir la voirie sur une période de 10 ans.

## **3. INDEMNITES 2019 COMPTABLES DU TRESOR**

M. Le Maire fait part des deux demandes d'indemnités des comptables du trésor Mme Isabelle TREMBLAIS ET Mme Anaïs HUET pour l'année 2019.

Considérant l'intérêt constant des conseils et avis du comptable public en matière budgétaire, économique, financière et comptable, il propose d'attribuer à :

- Mme TREMBLAIS Isabelle une indemnité de conseil au taux de 100 % d'un montant de 394,84 € Brut ;
- Mme HUET Anaïs une indemnité de confection de budget d'un montant de 30,49 € brut.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition de M. Le Maire

## **4. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ( RIFSEEP)**

M. Le Maire rappelle la délibération N° 5 du conseil municipal réuni en date du 03/12/2019 après avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 13/09/2018 instaurant le RIFSEEP.

M. le Maire propose de reconduire les mêmes montants que l'an passé : 2.724 € pour les 4 agents titulaires et 785 € pour les agents en contrat de droit privé, soit un total de 3.509 €. Ces indemnités seront attribuées pour chacun des agents par un arrêté du Maire.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à verser les indemnités et primes comme ci-dessus annoncées.

## **5. SICTOM : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'ESPACES DE PRE-COLLECTE DES DECHETS**

M. le Maire rappelle l'étude réalisée en vue de créer de nouveaux emplacements de bornes de pré-collecte des déchets aériennes, semi-enterrées ou enterrées:

Lieu	Type de borne	Quantité	Année de réalisation
« Le foirail »	Bornes enterrées	40M+ 4CS+ 2V	2020
« Bas du Peyruzel »	Bornes semi-enterrées	20M+ 2CS+ 1V	2020
Au stade municipal St Martin	Bornes semi-enterrées	30M+ 3CS+ 2V	2020

OM = ordures ménagères, CS = collecte sélective et papiers journaux magazines, V = verre

Sébastien MIERMONT demande si les bornes auront toutes la même taille. Il est répondu que leur contenance est de 5 m3.

Jean-Marie VIGIER souhaite connaître le coût du recyclage du papier. Marie-Hélène VASSEUR répond que le prix de vente du papier vient en déduction du prix du tri ainsi que le coût du camion. Elle va se renseigner pour en savoir plus.

Patrice HILLION et Chantal LESPINASSE demandent quel est l'emplacement des bornes au stade. Ils préféreraient qu'elles soient implantées le plus haut possible vers le bourg. A la vérification des plans de situation en possession de la mairie, ils sont sous le talus de la route en haut du petit parking. M. Le maire rappelle que cette opération est subventionnée à 80 %.

M. le Maire déclare que, pour créer ces espaces de pré-collectes des déchets, le SICTOM DU PERIGORD NOIR propose une mutualisation pour permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, en s'unissant avec les communes pour constituer un groupement de commande. Pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des accords-cadres.

M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune de DAGLAN au groupement de commande et de l'autoriser à signer la convention s'y référant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide de l'adhésion de la commune de DAGLAN au groupement de commande et autorise le Maire à signer la convention pour l'installation de ces bornes.

#### **6. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SOGEDO**

M. le Maire propose le renouvellement du contrat de prestation de services techniques en assainissement collectif avec la SOGEDO qui prendra effet à compter du 01 janvier 2020 et s'achèvera le 31/12/2026.

Par rapport à l'ancien contrat, il a été rajouté des prestations effectuées par l'entreprise GARRIGUE (hydrocurage station), inspection caméra en suivant du curage préventif de façon à avoir une

inspection complète du réseau sur la durée du contrat et un entretien électromécanique de la station d'épuration qui sera effectuée en même temps que l'hydrocurage pour un montant forfaitaire de 8.300 € HT/an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer le contrat ci-dessus présenté.

#### **7. SDE24 : MODIFICATION DES STATUTS**

M. Le Maire fait état d'un courrier du SDE24 expliquant que certaines communes se sont regroupées pour former 26 communes nouvelles. La Dordogne est passé de 557 à 505 communes.

La création des communes nouvelles a donc pour conséquence de modifier la composition des secteurs d'énergies et le nombre de communes qui y sont regroupées. Cette modification permet également de revoir la rédaction de certains articles portant actualisation des statuts du SDE24.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDE24.

#### **8. REALISATION DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

En 2018, la collectivité a reçu les suivis énergétiques du patrimoine communal de 2015 et 2016 établissant un diagnostic énergétique des bâtiments communaux permettant après analyse des données de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme d'économie d'énergie amenant à décider des investissements appropriés.

De cette façon, la commune a choisi une énergie renouvelable, a changé les programmations de certains secteurs.

Il s'agit maintenant de réaliser un suivi sur les années 2017 et 2018. Cette étude consistera à analyser l'état énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti et permettra de cibler les sites présentant un potentiel en économie d'énergie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décident de donner un avis favorable pour faire réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments communaux pour les années 2017 et 2018.

#### **9. DEPLACEMENT CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA PIMPENE »**

M. Le Maire propose l'annulation de la délibération N° 6-2019 prise dans cette affaire lors de la séance du conseil municipal en date du 9 septembre 2019 ordonnant une enquête publique. Il s'avère que l'enquête publique n'est pas nécessaire car il s'agit d'un déplacement d'une partie du chemin rural avec le même propriétaire.

M. Le Maire rappelle la demande de M. Pierre GARRIGUE domicilié à « La Pimpène » à DAGLAN

d'échanger une portion du chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section AL N° 104 et 105 lui appartenant contre une partie de la parcelle cadastrée section AL N° 104 sur laquelle ils ouvriraient un chemin carrossable. Il s'agit d'un déplacement de chemin.

Le dossier sera confié au géomètre AGEFAUR à Sarlat pour la réalisation du dossier technique (document arpentage) et à Maître Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat pour l'acte notarié, tous les frais étant à la charge du demandeur.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à procéder comme indiqué ci-dessus et l'autorisent à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### **10. DEPLACEMENT CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « GALIBERT »**

M. Le Maire propose l'annulation de la délibération N° 7-2019 prise dans cette affaire lors de la séance du conseil municipal en date du 9 septembre 2019 ordonnant une enquête publique.

Il s'avère que l'enquête publique n'est pas nécessaire. M. le Maire rappelle le courrier de M. PAGES de Galibert souhaitant acquérir une portion du chemin rural inutilisé entre les parcelles cadastrées section AO N°102 et AO N° 142. En accord avec M. PAGES, le voisin desservi renonce à son droit d'accession de moitié du chemin rural désaffecté. Le dossier sera confié au géomètre AGEFAUR à SARLAT pour la réalisation du dossier technique et à Maître Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat pour l'acte notarié, tous les frais étant à la charge du demandeur.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à procéder comme indiqué ci-dessus et l'autorisent à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

#### **11. VENTE ESPACE PUBLIC A MME ANNIE TAYLOR « LE PEYRUZEL »**

M. Le Maire propose l'annulation de la délibération N° 8-2019 prise dans cette affaire lors de la séance du conseil municipal en date du 9 septembre 2019 ordonnant une enquête publique.

Il s'avère que l'enquête publique n'est pas nécessaire. L'espace public d'environ 6m<sup>2</sup> sera vendu au prix de 100 €. Le dossier sera confié au géomètre AGEFAUR à SARLAT pour la réalisation du dossier technique et à Maître Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat pour l'acte notarié, tous les frais étant à la charge du demandeur.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à procéder comme indiqué ci-dessus et l'autorisent à signer tous les documents se rapportant à cet achat.

#### **12. CONTRAT 2020 CNP**

M. le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2020.

### **13. ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES ET TABLEAU DES VOIES ET CHEMINS**

M. Le Maire rappelle les différentes réunions de travail de la commission extra-communale en vue de nommer les voies communales. Le résultat de ce travail a été adressé à l'Agence Technique Départementale (ATD) de Périgueux qui assiste la commune. La numérotation a été effectuée par système métrique à l'extérieur du Bourg. Dans le bourg, il a été adopté le système classique : numéros pairs à droite et impairs à gauche.

Il est nécessaire également de modifier certaines dénominations actuelles afin d'être aux normes de l'adressage, à savoir :

- le « chemin des Hautes Vignes » devient « Route des Hautes Vignes »
- Le « chemin des Auvergnats » devient « Route du Tramway »
- La « route de Saint-Martin » devient « Route de la Rivière »

L'ATD a dressé la liste des voies ci-dessous qu'elle demande de valider.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide la nomination des voies libellées suivantes :

Allée des Eglantiers	Chemin du Mazut
Allée des Orchidées	Chemin du Moulineau
Allée du Chèvrefeuille	Chemin du Périer
Chemin de Camp Redon	Chemin du Pigeonnier
Chemin de Canjanfard	Chemin de la Tentinelle
Chemin de la Combe	Chemin du Puits
Chemin de la Fontaine	Chemin Moulin de Bedeau
Chemin de la Levade	Chemin Vieux
Chemin de la Palombière	Côte du Château de Paulhiac
Chemin des Amis	Côte du Puits
Chemin des Basses Vignes	Esplanade des Fêtes
Chemin des Beyssades	Impasse Castel Roc
Chemin des Chênes	Impasse de la Cave
Chemin des Figuiers	Impasse des Cordonniers
Chemin des Grives	Impasse des Dinandiers
Chemin des Palombes	Impasse des Fileuses
Chemin des Sources	Impasse des Mitrons
Chemin du Céou	Impasse des Ormeaux
Chemin du Champs de l'Âne	Impasse des Raysses
Chemin du Comte	Impasse du Brame
Chemin du Cuvier	Impasse du Coustalor
Chemin du Four	Impasse du Gansou

Impasse du Puits Haut  
Impasse du Relais de Poste  
Passage du Meunier  
Place Abbé Guillaume Delfaud  
Place de la Fontaine  
Place de la Liberté  
Place de la Mairie  
Place de la Victoire  
Place de l'Eglise  
Route Belle Vue  
Route de la Croix  
Route de la Forêt  
Route de la Lousse  
Route de la Plaine  
Route de la Rivière  
Route de la Source  
Route de la Vallée  
Route de la Vigne Grande  
Route de l'Etang de l'OL  
Route de Pech-Maury  
Route de Ramade  
Route des Cabanes  
Route des Champs fleuris  
Route des Châtaigniers  
Route des Chênes Verts  
Route des Genévriers  
Route des Hautes Vignes  
Route des Moulins  
Route des Truffières  
Route du Causse  
Route du Cayrou  
Route du Chai  
Route du Château  
Route du Cuzoul  
Route du Fournil  
Route du Plateau  
Route du Point de Vue  
Route du Raysse  
Route du Riol  
Route du Tramway  
Rue de la Carderie  
Rue de la Gare  
Rue de la Hugotte  
Rue de la Perception  
Rue de la République  
Rue de la Rode  
Rue des Cordiers

Rue des Ecuries  
Rue des Lavandières  
Rue des Tonneliers  
Allée du Couvent  
Rue du Foirail  
Rue du Pech Auriol  
Rue du Pressoir  
Rue du Sauveur  
Rue du Vieux Château  
Rue Napoléon  
Rue Raymond Garrigou  
Place des Enfeux  
Chemin du Néabout  
Route de la Voie Verte  
Ruelle de la Conserverie  
Chemin du Gué  
Route du Buguet  
Rue des Amoureux  
Impasse Buissonnière  
Impasse des Estaminets

#### **14. ENCAISSEMENT CHEQUE**

Suite à une erreur de double paiement, le Journal des Maires rembourse la somme de 98 € au titre de l'abonnement 2019.

A l'unanimité, le conseil accepte l'encaissement de ce chèque.

#### **15. QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait le point sur les travaux :

- Le pigeonnier du Couvent : la pose de l'isolation et la finition du placo sont quasiment terminées  
Le Plombier réalisera le ragréage, la pose du carrelage et la plomberie semaine 2.
- Proposition de participer aux 10 plus beaux chemins de randonnée de la Dordogne.  
La commune a candidaté avec le parcours N° 6 du PDIPR de 1H30 sur 3 kms :  
montée Chemin des Basses Vignes, Les Embards et retour vers le bourg par le chemin de la Cave sur un parcours nature découverte faune, flore et patrimoine et sur une partie classée Natura 2000. La commune envisage de poser des panneaux ludiques en français et en anglais. 22 communes ont postulé. Un jury a parcouru le chemin le 22 novembre avec un livret pour présenter le village et des modèles de fiches du parcours leur ont été présentés.
- Intervention de Patrice HILLION :
  - Mme F. TABANOU souhaiterait faire changer l'emplacement de la plaque de la Rue de la Perception qui est sur le mur de la maison de Mme RILIEVO. Il faudrait la mettre sur la maison de M. SANFOURCHE de l'autre côté.
  - Il demande à quelle distance des maisons doivent être les chasseurs. Yannick POINSON répond que si l'on est en ACCA, il faut respecter 150m. Si ce n'est pas une ACCA, il n'y a plus de limite.
- Sébastien MIERMONT informe qu'il organise 7 courses sur une semaine l'an prochain du 12 au 19/02/2020 et demande s'il pourrait profiter du terrain planté de noyers à côté du stade pour en faire un parking et une partie du club house pour les inscriptions et s'abriter s'il faisait mauvais temps. M. le Maire lui répond qu'il n'y a aucun problème et demande d'en informer le président du rugby. Il signale qu'il a signé l'acte d'achat du terrain planté de noyers avec Madame Marie LAMAGAT le 14 novembre.
- Chantal LESPINASSE signale le bruit au stade pendant les week-ends et surtout les dimanches soir. M. le Maire va le signaler.

Thierry CABIANCA présente un diaporama des travaux réalisés :

- Travaux de changement de canalisations par l'entreprise MONTASTIER pour le compte du SIAEP DU PERIGORD NOIR Rue de la Carderie. Le matériel est stocké sur le parking de la pétanque, le sable et la castine sur le parking de la salle des fêtes. L'entreprise s'est engagée à laisser les lieux propres en remettant en état les parkings.
- Nouveaux panneaux « Le Puits de Barbe », Château de Paulhiac, La Borie de Paulhiac
- Pose de 13 tonnes d'enrobé par les employés municipaux à Paulhiac, Fort Louis /le Roc, Bel Air/Mas de Cause
- Pose d'un nouveau disjoncteur au stade suite aux branchements « sauvages » des forains Lors de la fête à Daglan. A l'avenir, ils seront obligés de prendre leur propre compteur forain.
- Pose dalles au pigeonnier du Couvent et pose plafond et bandes, ponçage des poutres par les entreprises LOMBARD et BOURBON.

- Travaux au cimetière : installation d'une fontaine donnée et réalisée par M. De Jésus. Nous le remercions.
- Taille arbres et arbustes, tilleul de l'Hôtel REVAUGIER et broyage
- Travaux de démoissage et brossage des tuiles au salon de coiffure et cabinet médical
- Nettoyage des dalles de la salle des fêtes et de la maison des associations
- Création boîte à livres au Peyruzet : socle en béton effectué par les employés, étagères réalisées par Patrice HILLION.
- Achat décorations et illuminations (achat leds) et prévisions d'installations des anciennes décorations dans les hameaux, mais il manque des prises électriques.
- Activités des écoles : vendanges
- Manifestations : ouverture du marché aux truffes du 8 décembre au 16 février  
journée du printemps le dimanche 22 mars 2020.

M. le Maire annonce la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 10 janvier à 19 heures à la salle des fêtes.

En fin de mandat, il propose un repas avec les élus et les employés communaux le vendredi 20/12 le soir au restaurant « La Cantine ». Philippe MOGLIA sera également convié.

Lydie PASQUET s'inquiète de la situation précaire de Jacques Vergnolle de BEDEAU et pense qu'il serait bien de le reloger. Le conseil cherche une solution. M. Le Maire dit qu'il devrait faire un arrêté d'insalubrité pour l'interdire de rentrer chez lui. S'il arrivait quelque chose, le maire serait responsable. Dans le cadre de l'association des Aînés ruraux, Lydie PASQUET peut essayer de trouver une caravane à installer chez lui.

M. le Maire lève la séance à 20 heures.